



**Réponse du Conseil communal
à la question écrite no 09-806 du groupe
PopVertsSol par M. Pascal Helle et consorts,
intitulée « Avec ou sans réserves »**

(Du 4 mai 2009)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 6 avril 2009, le groupe PopVertsSol, par M. Pascal Helle et consorts, a déposé la question écrite suivante :

« Lors de la dernière session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Jean Studer, ministre des Finances, a signalé une innovation importante : la possibilité nouvelle offerte aux communes de pouvoir constituer des réserves pour autant qu'elles concernent des mesures de relance de l'économie ou des projets portant sur les économies d'énergie.

Nous aimerions savoir si le Conseil communal a l'intention d'utiliser ces nouvelles possibilités ? »

1) Considérations générales

Dans la lettre du 16 mars 2009 adressée aux Conseils communaux des communes du canton de Neuchâtel par M. Studer, celui-ci autorise « les communes à constituer, au moment du bouclage des comptes 2008, un fonds aux fins de préfinancer des projets d'investissements s'inscrivant dans la politique anticyclique visée par les pouvoirs publics et visant des mesures de soutien à l'économie et des mesures reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération que l'Etat a déposé auprès de la Confédération ».

Les conditions suivantes doivent néanmoins être observées :

- La constitution du fonds doit être décidée par un arrêté du Conseil général pris lors de la séance d'approbation des comptes de l'exercice 2008.
- L'utilisation du fonds est strictement limitée au préfinancement des projets mentionnés ci-dessus.

Le chef du département des finances a également admis la création, dans les comptes 2008, d'une provision pour la participation des communes aux mesures d'intégration professionnelle, qui augmentera sensiblement dès 2009.

Ces possibilités nouvelles de création de réserves résultent de demandes de quelques communes dont les comptes 2008 se sont révélés excellents.

2) Situation de la Ville en 2008

Les comptes 2008 de la Ville de Neuchâtel ont bouclé avec un excédent de charges de 3,6 millions de francs. Des efforts importants ont permis tout au long de l'année écoulée de limiter ce déficit dans des proportions acceptables.

Les attributions aux réserves ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur. Toute nouvelle attribution ou nouvelle charge aurait dégradé plus sévèrement encore ce résultat.

3) Conclusion

La dotation des deux réserves en question n'aurait été envisageable qu'en cas de résultat 2008 positif. Il ne paraît en effet pas judicieux d'entamer davantage la fortune nette.

Neuchâtel, le 4 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol